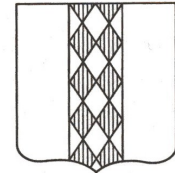




Moulézan

Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

Page 1

Le mot du maire

Le mois de juin et le début du mois de juillet ont été riches en événements dans le village: La rando VTT, la Saint-Jean, la fête des écoles, la fête votive et son « revivre »... Autant d'occasions de rencontres et de réjouissances !

A fête votive s'est très bien passée et, au nom du conseil municipal, je félicite nos jeunes du Comité des Fêtes. Ils ont, encore une fois, démontré beaucoup de sérieux et de compétence. Il en est de même pour la fête des écoles primaires et maternelles du regroupement qui nous ont offert de bien beaux spectacles. Je salue le travail des enseignants et de l'APE. J'en profite aussi pour féliciter le personnel communal, toujours très sollicités dans ces moments là. Merci aussi au Café de la Poste pour son « revivre » particulièrement réussi.

Ces fêtes sont l'occasion d'œuvrer tous ensemble pour leur réussite. Elles réunissent les générations du village, permettent de mieux se connaître et s'apprécier. Elles ont un écho au-delà des limites de notre village et de ses habitants. C'est en cela qu'elles sont précieuses et qu'elles doivent être perpétuées.

Malheureusement, le mois de juin nous a apporté aussi de moins bonne nouvelles: Yvette Bourguet nous a quittés à l'âge de 82 ans. C'est encore une figure connue de Moulézan qui disparaît et nous laisse dans la tristesse. Tous ceux qui l'ont connue ne l'oublieront pas. Je pense aussi à celles et ceux qui ont été touchés par des maladie ou des accidents. Qu'ils se rétablissent vite et bien.

Le mois de juin est traditionnellement celui des examens et des concours. Réjouissons nous des réussites et encourageons ceux qui ont échoué pour qu'il recommencent avec confiance.

Juillet et août sont des mois de vacances. Il est normal que la vie quotidienne, les repas se passent plus souvent en plein air, sur les terrasses. Mais il n'est pas normal de troubler la tranquillité de ses voisins, surtout après 22h00. C'est aussi le cas lorsque les jeunes se réunissent le soir, comme cela s'est toujours fait à chaque génération. On peut discuter sans perturber tout le quartier par de la musique trop forte ou une circulation en deux roues intempesive dans les rues du villages. C'est à chacun de mesurer la limite au-delà de laquelle la tranquillité des autres sera troublée. C'est du simple bon sens et je demande aux parents de m'aider à le faire comprendre à leurs ados.

Notre village va prendre son rythme estival, beaucoup plus tranquille. Que chacun profite de ces semaines pour se reposer. Je vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée qui sera, elle aussi, riche en événements. Très cordialement,

Pierre Lucchini

Le 14 juillet fête nationale

Pendant près d'un siècle, la commémoration du 14 juillet est abandonnée. Elle réapparaît en 1880, sous la IIIe République. Le régime, pour se consolider, cherche à construire un nouvel imaginaire national, autour de symboles républicains. C'est ainsi que la Marseillaise devient hymne officiel, et le 14 juillet fête nationale. Le 21 mai 1880, le député Benjamin Raspail dépose la loi faisant du 14 juillet la fête nationale annuelle en commémoration du 14 juillet 1790, (fête de la Fédération). Le 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) ayant été une journée jugée sanglante, c'est finalement le 14 juillet 1790 seul qui est commémoré. La loi est adoptée par l'Assemblée le 8 juin et par le Sénat le 29 juin. Elle est promulguée le 6 juillet 1880.

Le mois d'août

Son nom vient du latin Augustus, nom donné à ce mois en l'honneur de l'empereur romain Auguste en 8 av. J.-C.. Avant lui, dans l'ancien calendrier romain, août était le sixième mois de l'année et portait le nom de sextilis (de sextus, sixième). Ce mois a donné son nom à l'aoûtat, une larve d'acarien provoquant des démangeaisons et allergies à cette période, ou en fonction des régions, à des moustiques, libellules et autres insectes volants qui pullulent en fin de mois.

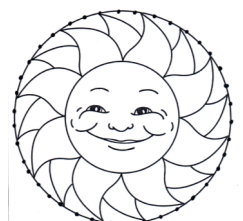
DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Le 14 juillet</i>	1
<i>Le mois d'août</i>	1
<i>Dictons de juillet et d'août</i>	1
<i>Travaux dans le village</i>	2
<i>Fête des écoles</i>	2
<i>Fête de la St-Jean</i>	2
<i>Rando VTT de la C. de C.</i>	2
<i>14 juillet à Moulézan</i>	2
<i>Plage à 1 euro</i>	2
<i>Cinéma en plein air</i>	2
<i>Tout ce qui augmente cet été</i>	3
<i>Débroussaillage et élagage</i>	3
<i>Listes électorales</i>	3
<i>Recensement</i>	3
<i>Canicule</i>	3
<i>Infos utiles</i>	4

Dictons de juillet et d'août

- Chaud juillet sur frais juin, peu de blé mais bon vin.
- Ciel de juillet rouge au matin, est un pluvieux voisin.
- De juillet chaud vient un automne, pendant lequel souvent il tonne.
- De Sainte-Anne (26/07) à Saint-Laurent (10/08), plante des raves en tout temps .
- Ce que le mois d'août ne mûrira pas, ce n'est pas septembre qui le fera.
- Pour Saint-Laurent, tout fruit est bon pour les dents.
- Mois d'août pleureur, rend le cep vineux .
- Température d'août, à nos vins donne goût.

BONNES
VACANCES



Travaux dans le village: point de situation

Réseau d'assainissement, ralentisseurs et voirie:

Les travaux sont terminés. Fin juillet le marquage au sol sera refait au centre du village (Emplacements de parking, passages piétons, ...). Les travaux réalisés permettent à la station d'épuration de mieux fonctionner. Une étude a été lancée dès maintenant pour le remplacement de cette dernière.

En collaboration avec le Syndicat de l'Eau, une portion des réseaux des eaux usées et de l'eau potable est en train d'être mise en place chemin de Cante Perdrix.

Barrières:

Le Conseil Général mettra en place courant juillet des barrières d'alerte de crue sur le CD123c (Route qui mène à Saint Théodorit). Elles interdiront la circulation sur cette route lorsque la Courme sortira de son lit et éviteront que des étourdis prennent un bain forcé.

Arbres:

Les trois arbres situés sur l'avenue du grand pont au niveau du hangar de M. Puech seront abattus dans le courant de l'été. Ils représentent un danger pour la circulation, détériorent la chaussée et surtout les habitations mitoyennes.

Micro Crèche:

Les travaux d'infrastructure sont finis. Il reste à aménager le jardin (courant août) et à meubler le bâtiment. Cette dernière opération est à la charge de « Familles Rurales », l'organisme qui gèrera la crèche. L'ouverture est prévue début septembre.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons accompagné Mme Yvette Bourguet à sa dernière demeure. Beaucoup la connaissait. Par sa discrétion, sa gentillesse et sa fidélité à son village elle faisait partie des moulézanaïses très appréciées, en particulier au sein de son quartier. Au revoir Yvette. Vous allez nous manquer. A ses enfants et petits enfants, à toute sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

La belle fête des écoles du regroupement

Ils étaient nombreux à se presser dans la cour de notre école: Les enfants déguisés et émus au milieu de tant de grandes personnes, les parents armés de caméras, appareils photos pour immortaliser l'instant, les enseignants stressés plus que tous certainement.

Le spectacle fut de qualité et témoigna des efforts de tous. Des petits de la maternelle aux plus grands des cours moyens, chacun s'est appliqué et a fait de son mieux pour un auditoire acquis dès les premiers moments de leur prestation. Les CM2 ont reçu des cadeaux des mains des Maires des communes du regroupement (Moulézan, Montagnac, Maressargues et Domesargues) et de la représentante de l'Association des Parents d'Elèves qui doit être félicitée pour la bonne organisation de cette manifestation.

La suite de la soirée fut d'abord gastronomique, avec un excellent repas, puis dansante au rythme du DJ qui a su entrainer beaucoup de monde sur la piste de danse improvisée.

Fête de la Saint Jean

Moulézan a fêté la Saint-Jean cette année encore. Cette manifestation a eu du succès car près de 70 personnes se sont réunies autour du feu pour se rencontrer, dialoguer, déguster les grillades et les saucisses apportées par chacun et les pizzas de « Italia Pizza ». A la nuit tombée, on a dansé, sauté au dessus du feu de la St Jean au rythme du biniou de Pascal Bourillon. La soirée s'est terminée très tard, et pour certains heureusement que le lit n'était pas bien loin! A l'année prochaine.... encore plus nombreux !

La Rando VTT est passée par Moulézan

Organisée avec le concours de la Communauté de Communes, la 6ème Rando VTT s'est déroulée le dimanche 12 juin. Une partie des circuits proposés aux quelques 600 participants passait par Moulézan et ses abords. Une quinzaine de bénévoles du village ont guidé les concurrents en toute sécurité et assuré leur restauration sur deux points de ravitaillement (Un dans le bois des Leins, l'autre sur la place de la Mairie). Le beau temps a permis à tous de passer une agréable matinée sportive pour les uns, de rencontre et de service pour les autres. La manifestation a connu un franc succès comme d'habitude.

Cinéma itinérant

Ne manquez pas le vendredi 12 août à 22h la projection du film « KUNG FU PANDA 2 » dans la cour de l'école, en plein air. Un bon moment à passer en famille dans la douceur d'une soirée d'été. Prix des places: 3,50 €

TER et bac

Sur présentation de l'attestation d'obtention du bac 2011 (ou relevé de notes), TER remet un billet libre circulation sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon du 25 au 31 juillet. Contact TER: 08000.88.60.91 (N° vert)

14 juillet à Moulézan

Jeudi 14 juillet, Moulézan fêtera la Fête Nationale en proposant, grâce à l'association « Boules-Loisirs-Animations » et au Café de la Poste, un programme pour les petits et les grands:

- 09h30: CONCOURS DE BOULES ENFANTS à la mêlée (Récompenses offertes par la mairie).
- 10h00: CONCOURS DE PETANQUE ADULTES en tête à tête (20€ + Mises)
- 13h00: Repas sous la tonnelle du Café de la Poste: Melon au porto/Jambon – Pizza – Vin (3€/personne)
- 15h30: CONCOURS DE PÉTANQUE DOUBLETTES à la mêlée (50€ + Mises)
- A partir de 17h00: Jeux pour les petits – Concours de Baby-Foot – Concours de fléchettes (Récompenses offertes par la mairie).

Venez nombreux vous amuser et passer une bonne journée...!

Plages à 1 €

Depuis Nîmes, la mer est à 1 € sur toute la ligne Nîmes – Aigues-Mortes – Le Grau du Roi. Début de l'opération: 2 juillet 2011....Cela complètera les liaisons par car déjà en place pour les porter à plus d'une vingtaine par jour entre 08h et 21h. Plus d'infos au 0800886091.

L'association Temps Libre propose d'inscrire vos enfants à différentes activités pour les vacances d'été. Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie, consulter le blog, voir les panneaux d'affichage. Vous pouvez aussi téléphoner au 04 66 63 14 36.

« Courir le Taureau. Abrivado et encierro ». C'est le thème de l'exposition proposée par le Musée des Cultures Taurines visible jusqu'au 30 octobre 2011 à Nîmes.

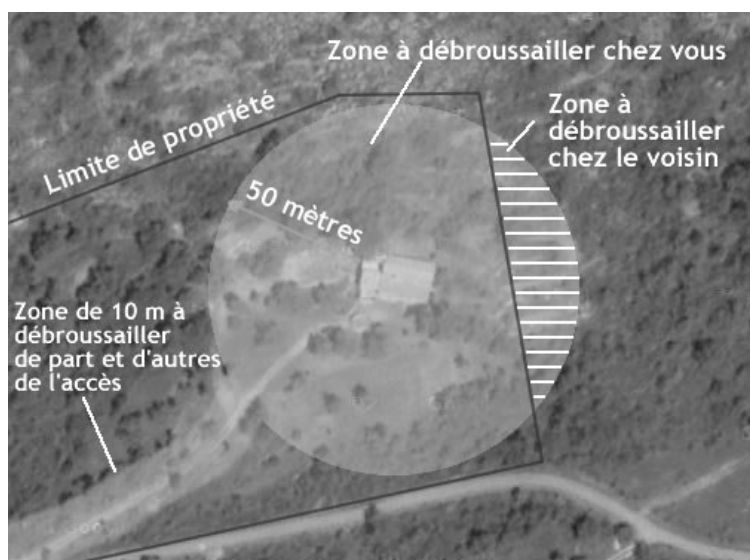
Conso: Tout ce qui augmente dès cet été

- Depuis le 1er juillet 2011, l'**électricité** connaît une hausse de 2,9%, qui sera donc visible rapidement sur la facture des consommateurs. Cependant, son tarif devrait rester stable jusqu'au 1er juillet 2012 - comme l'a promis le gouvernement - pour atteindre les 30% de hausse d'ici 2015.
- C'est effectif depuis le 1er juillet dernier : le prix du timbre poste passe de 0,58€ à 0,60€, pour les lettres de moins de 20 grammes. Dès le 1er octobre, La Poste proposera un nouveau timbre à 0,57€ pour des envois à J+2.
- Dès le 1er août, il vous en coûtera non plus 11€ mais 17€ d'amende pour stationnement payant non réglé.
- Le prix des billets de trains va lui aussi subir une hausse. Il vous en coûtera désormais 2€ 70 pour voyager à bord d'un TER ou d'un Inter cités (province-province) en seconde classe, soit 10 centimes d'euros d'augmentation. Notez que les tarifs des cartes de réductions - Enf+ , Seniors, Escapade, 12-25 - restent, eux, inchangés.

Débroussaillage et élagage (Rappel)

Débroussaillage: Afin de se prémunir des feux de forêts et incendies, il est impératif de réaliser un entretien de son terrain. La législation nous y oblige.

Les propriétaires sont tenus d'effectuer les travaux de débroussaillage comme le précise l'article du code forestier L 321-5-3-1. Comme un schéma vaut mieux qu'un long discours, voici ce qui doit être fait:



« On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes. » (article L321-5-3 du code forestier).

Elagage des plantations le long des voies communales ou départementales:

Il dépend des arrêtés communaux ou préfectoraux en vigueur. L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Chaque propriétaire concerné a reçu un courrier de la mairie début juin. Les travaux seront réalisés de toutes façons fin juillet aux frais des propriétaires qui ne s'en seraient pas acquittés.

Listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Comme chacun le sait, 2012 est une année électorale importante puisque nous élirons notre Président de la République.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 minuit. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français et Françaises de la commune qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 seront inscrits d'office. Les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale de la commune n'ont aucune formalité à accomplir.

Les pièces à fournir pour une demande d'inscription:

- Carte nationale d'identité.
- Attache avec la commune (Avis d'imposition, quittance de loyer, d'eau, ...etc.)

Recensement

Tout jeunes Français **ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons**, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. (BAC, CAP, Permis de conduire,)

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiqués les informations suivantes :

Nom , prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant les parents, adresse, situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quelles pièces fournir ?

une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille.

L'été est là avec ses fortes chaleurs. N'oublions pas que la canicule peut être très dangereuse pour certaines personnes. Quelques conseils, même s'ils sont connus par beaucoup, méritent d'être rappelés:

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais et ventilé.
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour (prendre des douches ou des bains sans se sécher ou s'humidifier le corps à l'aide d'un brumisateuse ou d'un gant de toilette mouillé).
- Boire fréquemment et abondamment même lorsque l'on n'a pas la sensation de soif (boire au moins 1,5 litres d'eau par jour).
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et maintenir sa maison fraîche (fermer les volets et les fenêtres la journée, les ouvrir le soir s'il fait plus frais).
- Enfin, un message de solidarité : ne pas hésiter à aider et à se faire aider. Surveiller discrètement les personnes seules et âgées du village, leur rendre visite régulièrement et leur rappeler les conseils ci-dessus.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	04 66 77 87 94
Poste Moulézan:	04 66 77 66 21
Poste Lédignan:	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
École Moulézan:	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque:	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet:	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	04 66 63 00 80
Pompiers:	04 66 83 40 58 ou
Gendarmerie St Mamert:	18
Samu:	04 66 81 10 33
Bus STDG	15
Crèches-Halte Garderies	04 66 29 27 29
St Génies:	
Parignargues:	04 66 81 62 55
SOS problème d'eau	04 66 63 24 04
	06 80 14 64 38
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h
Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h.

Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:

Du lundi au samedi de 09h30 à 12h00

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu le jeudi 04 août 2011. Déposez vos encombrants devant votre habitation avant 07h30.

Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

Carnet

Naissances:

- **Ynélia, Pacolina, Emilia SALINAS - - MASSOT** a vu le jour le 5 juin 2011 à 22h 13mn. Elle est la fille de Emily MASSOT et Fransico SALINAS qui habitent 3 rue du Quartier Bas.
- Le 03 juillet 2011 (en pleine fête votive!) est né **Émile RINGWALD**, fils de Éric et de Estelle RINGWALD demeurant 2 rue basse. La maman a accouché à domicile.

Décès:

- **Mme Yvette Bourguet**, qui résidait Avenue de Sommières, nous a quittés le 27 juin 2011.

Mariage:

- **Mme Desmaux Sophie et M. Tardy Dominique** (Mas de Pian) le mardi 19 juillet à 19h00 à la mairie.

La rentrée scolaire est fixée au lundi 05 septembre 2011. Les nouveaux arrivés dans le village doivent faire inscrire leurs enfants le plus rapidement possible (Venir à la mairie)

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Jeudi 04 août: Nettoyage du village par la société OCEAN. Évitez de garer vos voitures dans le centre du village le matin pour leur faciliter la tâche. Merci.

Vacances: Pendant les mois de juillet et d'août les personnels de la mairie prendront des vacances. Le secrétariat sera fermé du 22 au 31 août. Il y aura toujours un cantonnier en service et pendant les vacances d'Hélène, la poste sera ouverte le lundi, le mercredi et le samedi. Des affiches vous informeront de ces différentes absences. Le Maire sera absent du 27 juillet au 17 août. Il sera remplacé par son 1er adjoint.

Horaires des cars sur le trajet Moulézan-Nîmes

ALLER			RETOUR		
Moulézan	La Nouvelle	Nîmes	Nîmes	La Nouvelle	Moulézan
06h30	—	07h40	18h05	18h47-18h55	19h15
07h25	—	08h40			
12h45	13h05-13h17	14h00			

Moulézan: Place du Pigeonnier
Nîmes: Gare routière

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des annonces, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!